

Séance entre la direction de l'OMP et la SPG

11 janvier 2011 – 16h30 à 18h00 à l'OMP

Présent-e-s SPG : B. Blanc, M.-L. Danalet, A.-L. Fernandez, L. Lavarini, Laurent Vité
Présent-e-s OMP : M. Dandelot, S. Eliez, C. Vincent Gatti

Ordre du jour proposé par la commission interne spécialisée :

- Modification des fonctions hiérarchiques au sein de l'OMP
- Grille-horaire
- Statut des différents documents d'évaluation (portrait, livret scolaire, document SFSS,...)
- Orientations des élèves pour la rentrée scolaire 2011-2012
- Formation des nouveaux/nouvelles engagé-e-s
- HHS (Harmos Horaire Scolaire)
- Rencontres entre les responsables de CMP et C. Vincent Gatti
- Etat des lieux des structures de l'enseignement spécialisée
- Formation continue du jeudi
- Nouveaux projets OMP
- Evaluation des enfants de 10 ans

En préambule, la SPG rappelle la légitimité et l'importance de ces rencontres entre la direction de l'OMP et la SPG, même si une commission du personnel existe par ailleurs.

1. HHS (Harmos Horaire Scolaire) :

Dans ce dossier, un principe de base est partagé par la direction et la SPG : les prestations offertes aux élèves des classes ordinaires doivent aussi profiter aux élèves à besoins spécifiques. Si les prestations augmentent pour la division ordinaire, elles doivent aussi augmenter pour les élèves de la division spécialisée ce qui nécessite une adaptation des ressources.

Si l'augmentation de l'horaire scolaire est retenue, l'horaire des élèves des regroupements et des CMP devra être adapté. La SPG demande que l'augmentation en postes soit effectuée au pro rata de l'augmentation de l'horaire de l'élève, ce qui semble être le cas pour les classes de regroupements. La SPG s'inquiète de la situation des CMP. La commission chargée de ce dossier (groupe de travail horaire scolaire) n'étant pas mandatée pour se pencher sur l'horaire des CMP, cet aspect n'est actuellement abordé nulle part. La SPG demande des lieux de concertation pour cette question soit traitée rapidement.

La SPG évoque une nouvelle fois la question des prestations MS pour la division spécialisée : elle craint que les prestations soient fortement diminuées ou disparaissent avec l'aménagement du nouvel horaire de l'élève. Elle insiste sur le fait que le nouvel horaire doit amener un gain de prestations pour toutes les structures.

La direction souligne que le groupe de travail horaire scolaire n'est pas mandaté pour discuter de l'effet de l'horaire scolaire pour les CMP. Elle admet qu'un travail d'analyse de fond doit être entrepris en fonction des populations. Elle met l'accent sur l'importance d'un nouvel horaire offrant aux enfants une continuité dans la prise en charge.

2. Modification des fonctions hiérarchiques :

La SPG dénonce le nouveau fonctionnement hiérarchique induit par la modification du cahier des charges des inspecteurs/trices, modification réalisée en catimini durant l'été. Elle s'étonne que les conclusions de l'audit sur le bien-fondé du rôle des inspecteurs/inspectrices auprès des enseignant-e-s soient ignorées. Le syndicat relaie les inquiétudes du terrain : les enseignant-e-s se plaignent de ne plus bénéficier d'une hiérarchie de proximité. Le sentiment actuel est que la direction se distingue davantage par son contrôle que par son soutien. Les enseignant-e-s attendent bien longtemps des réponses qui tardent à arriver quand elles arrivent.

La direction évoque les responsables pédagogiques de regroupements comme une possibilité d'améliorer la situation actuelle et comme un scénario retenu par C. Beer.

La SPG s'insurge en mentionnant que l'ensemble des regroupements s'est clairement opposé à cette fausse fonction hiérarchique.

3. Statut des différents documents d'évaluation

La SPG rappelle à la direction le statut des divers documents (portrait, livret scolaire, document SFSS,...) utilisés par les enseignant-e-s, leur utilisation et leurs différents destinataires. Le portrait est d'abord un outil pour l'enseignant-e et ne doit pas être diffusé n'importe comment. Il faut être vigilant quant à son usage par les inspecteurs/trices.

S.Eliez confirme que les parents ne doivent pas avoir accès au portrait, qui contient des données personnelles. La direction précise aussi que le projet de loi sur l'intégration prévoit un nouveau document (PEI, projet éducatif individualisé). Un travail d'analyse et de réflexion va être entrepris pour repenser l'articulation des différents documents.

La SPG s'inquiète de l'importance prise par le rendre-compte à travers tous ces documents : les enseignant-e-s ont toujours moins de temps pour penser la prise en charge pédagogique des élèves.

4. **Grille-horaire**

Pour la SPG, la grille-horaire envoyée en début d'année dans tous les lieux est inadéquate et a été mal perçue par les enseignant-e-s. Cet outil de contrôle ne rend pas compte de la réalité du terrain et des nombreuses prestations fournies par les enseignant-e-s en dehors du temps avec les élèves (entretiens de parents, formation continue, spécialisation, réunions liées aux intégrations ; pour les regroupements : commissions internes à l'établissement, TTC d'école, participation aux conseils d'établissements,...) !

La direction estime que la grille-horaire était adéquate pour les CMP mais pas pour les regroupements. Selon elle, la grille-horaire est une tentative de rendre visible le travail fourni par les enseignant-e-s dans les regroupements et de mieux en faire valoir le fonctionnement.

La SPG récuse ces arguments et s'oppose à cet outil.

5. **Rencontre entre les responsables de CMP et C. Vincent Gatti**

La SPG fait remarquer que ces rencontres ont lieu en même temps que les temps de formation des EPP et des éducateurs/trices. Cela se traduit par des absences nombreuses des adultes de référence.

La direction de l'OMP va reprendre ce problème.

6. **Evaluation des enfants de 10 ans**

La SPG se questionne sur ces nouvelles évaluations et s'inquiète de l'usage qui sera fait des résultats de ces nouveaux tests.

La direction estime qu'actuellement, on passe à côté de besoins de certains enfants. Elle précise que ces tests ne remplaceront en aucun cas l'évaluation de l'enseignant-e, mais qu'ils doivent permettre de questionner notre regard. Une évaluation de la pertinence de ces tests sera effectuée après 2 ou 3 ans.

Points non traités

- Orientation pour la rentrée 2011-2012
- Nouveaux projets de l'OMP
- Etat des lieux des structures de l'enseignement spécialisé : taux d'encadrement, etc.
- Formation des nouveaux/nouvelles engagé-e-s
- Formation continue du jeudi

Prochaine rencontre SPG-OMP - jeudi 10 mars 2011

*Notes de séance : Brigitte Blanc, Marie-Laure Danalet,
Anne-Lillia Fernandez*